Communauté

En collaboration avec le gouvernement du Québec et l'URLSCN, la municipalité offre à chacun la possibilité de faire l'emprunt gratuit d'équipements sportifs.

Que vous soyez passionné de vélo, de pétanque, de randonnée, de tennis, de basketball ou de soccer, nous avons tout ce qu'il vous faut pour vous aider à rester actif et en bonne santé.

Comment emprunter ?

1. Contactez-nous pour prendre rendez-vous
2. Choisissez vos équipements
3. Remplissez le formulaire d'emprunt
4. Utilisez les équipements pour vos activités sportives et ramenez-les à la date convenue.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au:
(418) 235-4446, poste 1009 ou par courriel au loisirs@tadoussac.com

Municipalité de TADOUSSAC

Rejoignez-nous et bougez pour votre santé !

Patrimoine

Le 29 mai prochain, dans le sentier du Parc de nos ancêtres, une **exposition photographique** pas comme les autres prendra place. Fruit du travail des élèves de 5e et 6e année, ce projet est le résultat d'un double apprentissage : une initiation au patrimoine, avec l'agente en patrimoine immobilier *Alice Moreux*, et à la photographie dirigée par l'artiste multidisciplinaire, *Dominique Dupuis*. Ils enverront ensuite leurs œuvres à Action Patrimoine pour participer au concours québécois "Capture ton patrimoine".

Encadrés par *Julie Mallette*, les jeunes artistes ont exploré leur village avec un regard neuf, capturant en images ce qui fait l'essence de leur communauté. Cette exposition, au-delà de la beauté visuelle qu'elle promet, est une véritable célébration de l'identité locale et du regard sensible des enfants sur leur environnement.

Une occasion idéale pour découvrir le patrimoine sous un angle inédit, à travers des clichés qui témoignent autant de la curiosité que du talent des élèves.

Réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la MRC dans le cadre de l'Entente de développement culturel.

Entente de développement culturel | MRC La Haute-Côte-Nord | Québec | ACTION PATRIMOINE

Municipalité de TADOUSSAC

Le Miroir

MAI 2025

Mai, Mois de l'arbre et des forêts

Avec le mois de mai, arrive le printemps. C'est le Mois de l'arbre et des forêts.

C'est une belle occasion de planter un arbre. Les arbres jouent un rôle essentiel dans notre environnement. Ils contribuent à la qualité de l'air, aident à prévenir l'érosion, à fixer le carbone, ils offrent des habitats pour la faune et améliorent notre bien-être.

En mai, nous avons l'occasion de mettre en lumière leur importance. C'est pourquoi, la municipalité de Tadoussac, par l'entremise de son comité environnemental, est ravie de le célébrer en organisant un achat groupé d'arbres et offrant la livraison.

Que vous souhaitiez ajouter de la couleur, de l'intimité, créer de l'ombre ou simplement améliorer la biodiversité de votre espace, nous avons l'arbre parfait pour vous !

Nous vous invitons à consulter la page Facebook Tadou-Vert ainsi que celle de la municipalité pour la liste des arbres disponibles et leur prix à compter du 5 mai.

Venez nous voir ! C'est le lundi 12 mai, entre 16h00 et 19h30 au centre des loisirs. Détails de l'activité en page 8.

La Municipalité

HORAIRE RÉGULIER (ADMINISTRATION)

L: 9h-12h et 13h-16h
M: 9h-12h et 13h-16h
Me: 9h-12h et 13h-16h
J: 9h-12h et 13h-16h
V: 9h-12h
S: FERMÉ
D: FERMÉ

Fermeture des bureaux

Prendre note que nos bureaux seront fermés le lundi 19 mai 2025 à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes.

Merci de votre compréhension.

Le site internet s'est refait une beauté. Abonnez-vous aux infolettres pour recevoir les nouvelles à jour !

www.municipalite.tadoussac.com

Date limite des inscriptions: 1er juin 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Québec

Cet été aux Dunes de Tadoussac

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs souhaite informer la population de Tadoussac d'activités qui auront lieu aux dunes cet été :

1- Les **préposés** à l'accueil et à l'entretien de la firme DEMSIS seront de retour dès le 10 juin 2025, et ce, jusqu'au 28 septembre 2025.

2- Les toilettes et les poubelles seront mises sur le site dès le 9 juin 2025.

3- La construction de **l'escalier** pour relier le haut du talus à la plage débutera dans la semaine du 22 avril
- L'escalier débutera près de la maison des dunes
- La fin des travaux est prévue pour **la mi-septembre**
- Le Ministère a mis en place plusieurs mesures pour **diminuer les incidences** sur le milieu naturel et les citoyens de Tadoussac :
  - Évitement de la **circulation** des camions dans le village (dès que la circulation y est possible, l'entrepreneur circulera par le tronçon du chemin du Moulin-à-Baude provenant de la route 138)
  - Territoire **accessible** (sauf la zone de chantier. L'accès à la plage se fera par le sentier de la caye à Edgar)
  - Minimisation du **déboisement**
  - Évitement du **bruit** le matin en période de suivi de la migration des oiseaux
  - Surveillance **archéologique**
  - Mesures de **sécurité** autour du chantier

Pour plus d'information : dppn@environnement.gouv.qc.ca

Bibliothèque

Ma petite boule d'amour

"Ma petite boule d'amour": un beau mélange de théâtre et de musique.

Le 25 mars dernier, plusieurs enfants du CPE et de l'école Saint-Joseph ont eu la chance d'assister à la première représentation de la pièce de théâtre "Ma petite boule d'amour" présentée par la troupe "Bouche décousues". Une belle collaboration avec la bibliothèque de Tadoussac.

HORAIRE ESTIVAL (BIBLIOTHÈQUE)
à compter du 2 mai 2025

Vendredi de 18h à 20h,
à la Maison du Tourisme

La Bibliothèque municipale de Tadoussac en lice pour un prix prestigieux

La Bibliothèque municipale de Tadoussac est finaliste dans la catégorie ACCUEIL de la 4e édition des *Prix reconnaissance des bibliothèques Rio Tinto | IOC*, organisés par le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord.

Nous sommes fiers de reconnaître le travail exceptionnel de Johanne Hovington, qui cumule plus de 40 ans de travail à la bibliothèque !

Les lauréates seront dévoilées le 6 juin prochain, lors d'une soirée de gala au Musée de la Côte-Nord à Sept-Îles. Cet événement sera diffusé en direct dès 19 h sur la page Facebook du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord, grâce à un partenariat avec NousTV.

Bonne chance à toutes.

Eau potable

SVP, ne jetez rien dans la toilette !

La toilette n'est pas une poubelle. Chaque chasse gaspille de l'eau potable et peut nuire gravement aux réseaux d'égouts et à l'environnement.

Objets à ne jamais jeter dans la toilette : lingettes, cotons-tiges, gras de cuisson, tampons, serviettes hygiéniques, condoms, lentilles, fil dentaire, mouchoirs, cheveux, médicaments, mégots, litière, restes de nourriture ou de cosmétiques…

Merci de faire votre part !

IMPORTANT

Nettoyage du réseau d'aqueduc

Veuillez noter que le rinçage du réseau d'aqueduc sera effectué du 5 au 8 mai inclusivement.

Cette opération, est nécessaire au maintien de la bonne qualité de l'eau potable, et s'effectue en faisant couler de l'eau à haute vitesse à partir des bornes-fontaines. Cela peut entraîner une baisse de pression temporaire.

Il est recommandé aux citoyens d'apporter une attention particulière à la couleur de l'eau avant de l'utiliser pour la lessive. Par mesure de précaution, nous vous invitons à faire bouillir l'eau une minute pendant la durée des travaux.

Veuillez prendre note que la municipalité ne fera pas la distribution d'eau embouteillée ni de détachant.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Relevé des compteurs d'eau – Commerces

La Municipalité rappelle à tous les commerces qu'ils sont tenus de transmettre le relevé de leur compteur d'eau, tel que stipulé dans le règlement 362.

Jusqu'à maintenant, une certaine souplesse avait été accordée. Nous tenons à vous aviser que le non-respect de cette obligation entraînera cette année des pénalités prévues au règlement.

Ce relevé est essentiel pour assurer une gestion responsable et équitable de l'eau potable dans notre communauté. Votre collaboration est indispensable.

Nous vous remercions de prendre cette obligation au sérieux et de transmettre votre relevé dans les délais requis.

Urbanisme

Abris d'hiver

La Municipalité de Tadoussac vous rappelle que les abris d'hiver doivent être enlevés avant le 1er mai et ne pourront être réinstallés que le 1er octobre.

Merci de votre collaboration !

Sécurisez votre piscine : conformité obligatoire avant le 30 septembre 2025

Si vous êtes propriétaire d'une piscine ou d'un spa, vous devez vous assurer de mettre votre installation aux normes, en conformité avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, et ce, au plus tard le 30 septembre 2025.

Cette obligation s'applique à tous les propriétaires de piscines et de spas de 2000 litres et plus, incluant ceux qui en ont fait l'installation avant 2010.

Assurez-vous également de faire une demande de permis auprès du département d'urbanisme de la municipalité pour toute nouvelle installation ou mise aux normes.

Les formulaires sont disponibles sur notre site internet au: www.municipalite.tadoussac.com
ou à nos bureaux sur les heures d'ouverture.

Devenez actif au sein de la Municipalité en devenant membre du Comité conseil d'urbanisme (CCU)
- Recrutement de 2 membres -

Ayez la chance de participer en tant que membre bénévole du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), dont le rôle de recommandation est important en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Des rencontres régulières sont prévues une fois par mois.

Pour soumettre votre candidature, veuillez nous parvenir une lettre de dépôt de candidature par courriel à inspecteur@tadoussac.com indiquant vos intérêts et motivations. Un suivi sera effectué avec vous concernant votre contribution possible au sein de l'organisation.

Pour toutes questions, veuillez communiquer par courriel à la Responsable de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, Mme Andrée-Laurence Paradis-Roy au courriel indiqué ci-dessus.

Service incendie

Chaque année, plusieurs appels sont logés pour des feux à proximité des forêts.

Le service incendie vous rappelle qu'il est INTERDIT :

- D'allumer un feu d'herbes ou de végétaux (sans permis)
- D'allumer un feu de débris de construction
- D'allumer un feu en plein air (sans permis)
- D'allumer un feu d'ambiance qui n'est pas dans une installation prévue à cet effet

Crédit Photo et Statistique : SOPFEU

Environnement

VIGNETTES DE STATIONNEMENT-SAISON 2025

L'entrée en vigueur du règlement sur les stationnements s'étale du 1er juin au 31 octobre 2025. La distribution des vignettes se fera à compter du 15 mai prochain.

POUR LES RÉSIDENTS : Les vignettes en carton sont périmées. Pour 2025, une nouvelle vignette électrostatique est en vigueur. Les résidents peuvent se procurer une nouvelle vignette de stationnement pour pouvoir y garer leur véhicule dans les espaces réservés à cette fin.

Coût des vignettes : Gratuit pour les résidents et les estivants.

Conditions : La vignette est émise sur démonstration d'une preuve de possession du véhicule (certificat d'immatriculation) ET de résidence parmi les suivants :

- **Permis de conduite valide;**
- **Facture de services publics (Hydro-Québec, gaz naturel, entreprise de télécommunication telle que Bell, Vidéotron, Rogers ou autre);**
- **Facture d'un établissement d'enseignement à vos noms et adresse.**

****IMPORTANT** Les résidents doivent utiliser le stationnement de leur propriété avant d'utiliser ceux concernés par les vignettes. Une (1) vignette par véhicule automobile peut être émise.**

Pour les résidents estivants : Les résidents estivants doivent présenter également une copie de leur compte de taxes comme preuve de résidence. Une (1) vignette par compte de taxes.

POUR LES TRAVAILLEURS : Les vignettes de l'an dernier ne peuvent pas être réutilisées. Les travailleurs des commerces, entreprises ou organismes gouvernementaux peuvent se procurer une vignette afin de stationner leur véhicule automobile dans les espaces réservés à cette fin.

Coût des vignettes : 50$ (taxes incluses)

Lieu et heures de récolte : À la réception du bureau municipal, situé au 162, rue des Jésuites, Tadoussac de 9h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi. Une quantité limitée de vignette est émise pour la saison 2025.

Conditions : La vignette est émise sur démonstration d'une preuve de possession d'un véhicule (certificat d'immatriculation) ET d'emploi (ex : un relevé de paie, lettre de l'employeur confirmant l'embauche).

****IMPORTANT** une (1) vignette par travailleur peut être émise.**

Il est possible de consulter le règlement sur le site web de la municipalité de Tadoussac au : https://www.municipalite.tadoussac.com/fr/municipalite/vie-municipale/stationnements-et-vignettes/

Pour toutes questions ou commentaires relatifs à cet avis, veuillez les acheminer à l'adresse électronique suivante : ville@tadoussac.com

Nous souhaitons la collaboration de tous les citoyens afin de vivre un été en harmonie.

Évènements à venir

Plusieurs événements se dérouleront au cours du printemps. Des arts à la chanson en passant par notre fête de la Saint-Jean, il y en a vraiment pour tous les goûts !

EXPOSITION PHOTOGRAPHIES PATRIMOINE
29 mai de 17h00 à 19h00
Sentier du Parc de nos ancêtres
(entrée par la rue des Pionniers)

Organisée par les élèves de 5ème et 6ème année

HAPPENING DES ARTS DE TADOUSSAC
6 au 8 juin
www.happarts.com

Crédit photo: Happening des arts de Tadoussac (via facebook)

FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC
12 au 15 juin
wwww.chansontadoussac.com

Crédit photo: Cloé Gagné (via le facebook du Festival)

FÊTE NATIONALE
23 et 24 juin
(programmation détaillée à venir)

Crédit photo: Municipalité

MRC La Haute-Côte-Nord

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À diffuser dès réception

Collecte des encombrants en Haute-Côte-Nord

Les Escoumins, le 16 avril 2025. – La MRC de La Haute-Côte-Nord informe les citoyens des modalités de la collecte de printemps des encombrants.

Municipalités	Jours de collecte
Tadoussac	12 mai
Sacré-Cœur	13 mai
Les Bergeronnes	14 mai
Les Escoumins et Essipit	15 mai
Colombier et Forestville (Secteur 4)	26 mai
Forestville (Secteurs 1, 2 et 3)	27 mai
Portneuf-sur-Mer	28 mai
Longue-Rive	29 mai

Les encombrants **doivent être en bordure de rue et triés. Les grandeurs des matières doivent être au maximum de six pieds. Les chargements dans une remorque ne seront pas collectés.**

- Débris de construction, rénovation et démolition, triés par matière, en petite quantité;
- Équipement de chauffage (chauffe-eau, tuyau de cheminée, chauffe-piscine);
- Électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, laveuse, climatiseur, etc.);
- Meubles et mobilier (divan, table, matelas et sommier, BBQ, bain, douches, toilettes, etc.);
- Portes et fenêtres;
- Tapis, couvre-planchers, bâches, toiles de piscine et abri d'auto (roulés).

Pour toute question, communiquez avec nous au 418 233-2102, poste 245 ou consultez notre site Web : www.mrchcn.qc.ca

-30-

Source :

Marylise Bouchard, conseillère aux communications
Tél. : 418 233-2102 / 1 866 228-0223, poste 238
Courriel : marylise.bouchard@mrchcn.qc.ca

MRC La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca